



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, greffier de cette ville, que lors de sa séance ordinaire tenue le 19 juin 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT 298-2017** ayant pour objet d'amender et de remplacer le règlement 091-2005 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Alma.

**AVIS PUBLIC** est également donné que ledit règlement 298-2017 est actuellement déposé au bureau du greffier à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Ledit règlement 298-2017 entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à Alma,  
ce 21 juin 2017.

Le greffier de la Ville d'Alma

  
Jean Paradis, avocat